

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 mai 2024

Sous la présidence de M prénom nom, la Commission Permanente s'est
assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Constant, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche,
Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y,
Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Duprey
M. Molossi donnant pouvoir à M. Constant
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Monot, Mme Saïd-Anzum, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Lagarde



Délibération n° 06-03 du 16 mai 2024

SOUTIEN DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN PLUS (FSE+) AUX ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN SEINE-SAINT-DENIS – LAO POW'HER – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « FIT UNE FEMME UN TOIT »

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021

Vu le règlement (UE) n°2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion,

Vu le règlement (UE) n°2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n° 1296/2013,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Considérant l'appel à projets « *Ile-de-France_Département_Actions de lutte contre les violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis* »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- APPROUVE la programmation de l'opération « LAO POW'HER : un lieu d'accueil, d'accompagnement et d'orientation unique en France pour les plus jeunes femmes victimes de violences » dont le coût total éligible est de 1 894 113,74 euros sur la période 2023-2025 et pour lesquelles le montant total FSE+ s'élève à 764 416,48 euros soit 40 % ;

- APPROUVE la convention, dont le projet type est ci-annexé à conclure l'association FIT Une Femme un Toit ;

- AUTORISE le versement d'une avance à hauteur de 20 % d'une année de subvention pour l'opération portée par l'association FIT Une Femme un Toit soit 96 281,51 euros ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.